Nations Unies S/2004/225



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 mars 2004

Original: français

Lettre datée du 18 mars 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu aujourd'hui une lettre du Président par intérim du Conseil de gouvernement iraquien, M. Mohammed Bahr al-Uloom (voir annexe II) et une lettre de l'Administrateur de l'Autorité provisoire de la Coalition, M. L. Paul Bremer (voir annexe IV), les deux datées du 17 mars 2004. Les lettres que j'ai envoyées en réponse à ces communications figurent dans les annexes I et III à la présente lettre.

Vous noterez que le Conseil de gouvernement iraquien a demandé à l'Organisation des Nations Unies de l'aider à former un gouvernement iraquien intérimaire, auquel la souveraineté sera transférée le 30 juin 2004, et à préparer des élections au scrutin direct qui devraient avoir lieu avant la fin de janvier 2005.

Vous noterez aussi que l'Autorité provisoire de la Coalition approuve pleinement la demande du Conseil de gouvernement et m'a donné l'assurance qu'elle coopérera étroitement avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de gouvernement pour assurer la sécurité dont l'Organisation aura besoin pour s'acquitter de ces tâches.

J'ai donc l'intention, conformément aux mandats autorisés par le Conseil de sécurité et à l'engagement qu'a pris l'Organisation des Nations Unies de venir en aide au peuple iraquien, à sa demande, de prier mon Conseiller spécial, M. Lakhdar Brahimi, et son équipe, de même qu'une équipe d'assistance électorale, de retourner en Iraq dès que possible.

Il leur faudra évidemment bénéficier de l'assistance et du soutien sans réserve des membres du Conseil de sécurité pour que leurs efforts soient couronnés de succès.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et ses annexes à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-27759 (F) 190304 190304

Annexe I

[Original : anglais]

Lettre datée du 18 mars 2004, adressée au Président par intérim du Conseil de gouvernement iraquien par le Secrétaire général

Je vous remercie pour votre lettre du 17 mars 2003, que j'ai reçue aujourd'hui, et pour le texte de la Loi administrative de transition que vous m'avez transmis.

J'ai pris note de la demande du Conseil de gouvernement tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies prodigue conseils et assistance pour la formation d'un gouvernement iraquien intérimaire, auquel la souveraineté sera transférée le 30 juin 2004, ainsi que pour la préparation d'élections au scrutin direct devant se tenir avant la fin janvier 2005.

L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le peuple iraquien, à la demande de celui-ci. J'ai donc prié mon Conseiller spécial, M. Lakhdar Brahimi, son équipe, et une équipe d'assistance électorale, de retourner dès que possible en Iraq pour fournir les conseils et l'assistance demandés.

Je saisis cette occasion pour remercier d'avance le Conseil de gouvernement et l'Autorité provisoire de la Coalition des mesures qu'ils voudront bien prendre afin d'assurer la sécurité nécessaire pour que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter de sa mission.

J'informe les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies de mon intention et transmets cet échange de lettres à son président.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

Annexe II

[Original : arabe]

Lettre datée du 17 mars 2004, adressée au Secrétaire général par le Président par intérim du Conseil de gouvernement iraquien

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint copie de la Loi administrative de transition de l'État iraquien qui vise à instaurer la démocratie dans le cadre d'une constitution permanente. Cette loi, qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de gouvernement, a été signée le lundi 8 mars 2004.

Cette loi, qui marque une étape importante vers l'instauration d'un régime démocratique pluraliste et fédéral garantissant les droits fondamentaux de l'homme, concrétise un objectif auquel le peuple iraquien n'a cessé d'aspirer des années durant.

Nous restons convaincus que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle important en Iraq. Nous tenons à vous remercier, au nom du peuple iraquien, d'avoir envoyé une délégation de l'ONU dirigée par M. Lakhdar Brahimi, ainsi que des efforts qui ont été déployés. En outre, le Conseil de gouvernement se félicite de l'assistance et des conseils fournis par l'ONU lors de l'examen du défi que pose le processus de transformation politique : la constitution d'un gouvernement iraquien intérimaire auquel la souveraineté sera transférée le 30 juin 2004. Nous nous félicitons des consultations de l'ONU dans le cadre des efforts que nous déployons au titre du dialogue national élargi portant sur la forme et les attributions de ce gouvernement intérimaire.

En outre, nous escomptons une assistance de l'ONU sous la forme des observations et conseils requis pour garantir la tenue d'élections directes avant la fin de janvier 2005. L'expérience et les capacités de l'Organisation seront très précieuses tant pour la création d'infrastructures que pour la tenue des élections.

Le facteur temps est essentiel pour assurer la tenue d'élections nationales crédibles dans les délais prévus par la Loi administrative de transition de l'État iraquien.

Nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude pour les efforts déployés dans le passé par l'ONU et espérons que cette dernière sera en mesure de retourner en Iraq dans les meilleurs délais.

Le Président du Conseil de gouvernement
(*Signé*) Mohammed **Bahr al-Ouloum**

Annexe III

Lettre datée du 18 mars 2004, adressée à l'Administrateur de l'Autorité provisoire de la Coalition par le Secrétaire général

Je tiens à vous remercier de votre lettre du 17 mars 2003, que j'ai reçue aujourd'hui.

J'ai pris note du fait que l'Autorité provisoire de la Coalition soutient pleinement la demande adressée à l'Organisation des Nations Unies par le Conseil de gouvernement, qui souhaite bénéficier de ses conseils et de son assistance dans la mise en place d'un gouvernement provisoire, auquel la souveraineté iraquienne sera transférée le 30 juin 2004, ainsi que dans la préparation des élections au scrutin direct qui doivent se dérouler avant la fin du mois de janvier 2005.

L'Organisation des Nations Unies demeure résolue à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le peuple iraquien s'il le souhaite. J'ai donc demandé à mon Conseiller spécial, M. Lakhdar Brahimi, et à ses collaborateurs, ainsi qu'à une équipe d'assistance électorale, de se rendre au plus tôt en Iraq, afin d'y prodiguer les conseils et l'assistance demandés. Ils prendront contact avec vous dans les jours prochains pour régler les détails de leur venue.

Je saisis l'occasion qui m'est ici offerte pour remercier par avance l'Autorité provisoire de la Coalition de son appui en matière de sécurité et de son soutien logistique en général.

J'informe les membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de mon intention et j'envoie copie des lettres échangées à son président.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

Annexe IV

Lettre datée du 17 mars 2004, adressée au Secrétaire général par l'Administrateur de l'Autorité provisoire de la Coalition

Je vous remercie d'avoir envoyé, le mois dernier, une mission d'enquête en Iraq sous la conduite de M. Brahimi. L'Autorité provisoire de la Coalition est profondément reconnaissante à l'Organisation des Nations Unies d'avoir répondu aussi rapidement à la demande d'assistance du Conseil de gouvernement iraquien.

Le Conseil de gouvernement a franchi une étape importante vers la création d'un État indépendant et démocratique avec l'adoption, le 8 mars 2004, de la Loi administrative provisoire. Dans la lettre datée du 17 mars qui vous est adressée, il invite l'Organisation des Nations Unies à revenir d'urgence en Iraq pour faciliter la formation du gouvernement provisoire et la préparation des élections nationales au scrutin direct. L'Autorité provisoire de la Coalition est également convaincue que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer aux côtés de l'Iraq pendant que celui-ci poursuit son processus politique.

Nous espérons que M. Brahimi et son équipe pourront revenir dès que possible en Iraq pour aider les Iraquiens à parvenir à un consensus sur les pouvoirs, la structure et la composition du gouvernement provisoire et les modalités de sa mise en place. En outre, nous accueillerons avec reconnaissance les conseils et l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'organisation de l'infrastructure électorale et nous espérons que ses experts de l'assistance électorale arriveront en Iraq au début de la semaine du 21 mars.

Permettez-moi de vous assurer de notre volonté de coopérer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de gouvernement pour garantir à celle-ci la sécurité dont elle aura besoin pour s'acquitter de ces tâches.

Nous apprécions grandement que les Nations Unies s'engagent à venir en aide au peuple iraquien et je me réjouis à la perspective de leur proche retour en Iraq.

L'Administrateur de l'Autorité
provisoire de la Coalition
(*Signé*) L. Paul **Bremer**
